

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-643

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise de menuiserie Haize-Leclerc, (Carentan-les-marais) sollicitant l'autorisation de régler temporairement le stationnement rue Saint Loup à l'occasion de travaux au numéro 29,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 25 septembre au 02 octobre 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 25 septembre 2024 au 02 octobre 2024 :

- *Rue Saint Loup, sur 2 emplacements de stationnement situés au droit du n°29.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Menuiserie Haize-Leclerc.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt septembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
DAVID GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal
Centre technique municipal - 112, rue Saint Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux (Calvados)
tél. 02 31 10 10 10 - fax 02 31 92 02 34 - atelier@municipaux@mairie-bayeux.fr

